

Editorial

Le jeu dangereux de l'Etat à Mauborget

Michel Jotterand

Chef de la rubrique Vaud & régions



«On n'a pas le choix, c'est la loi!» Cet argument définitif est devenu une véritable rengaine pour les Municipalités vaudoises qui l'utilisent à tour de bras afin de faire passer devant leur Conseil un règlement, une nouvelle organisation ou une taxe supplémentaire imposée par le Canton. Dans la très grande majorité des cas, cette petite phrase a le don d'agacer, voire de fâcher tout rouge des élus qui se demandent bien à quoi ils servent. Car au bout du compte, après avoir bien râlé et palabré, les organes délibérants finissent généralement par accepter, convaincus qu'ils n'ont effectivement pas le choix.

Parmi ces règlements imposés, la nouvelle loi sur les déchets figure en bonne place au palmarès des plus impopulaires. Mais toutes les communes ont fini par plier. Toutes sauf Mauborget. Depuis des années, l'Etat essaie de convaincre le petit village du balcon du Jura de rentrer dans le rang et d'appliquer le sacrosaint principe du pollueur-payeur. En vain. Mais le Canton n'a visiblement pas l'intention d'utiliser la contrainte.

«Nul doute que Mauborget va faire des émules. Et nombreux seront les petits villages à vouloir aussi bénéficier de cette prime au rôleur»

Alors évidemment qu'à l'échelle du canton un bourg d'une grosse centaine d'habitants qui reste en marge ne va pas influencer le bilan global de la nouvelle loi. Surtout que les citoyens de Mauborget sont plutôt sensibles au tri des déchets. Mais en tolérant une exception, le Canton envoie un message catastrophique.

Aux citoyens d'abord, qui réalisent que les règlements ne s'appliquent pas forcément à tous. Et aux communes surtout, qui constatent que, même si «c'est la loi», elles conservent un certain choix. Celui de dire non! A ce titre, nul doute que Mauborget va faire des émules. Et nombreux seront les petits villages à vouloir aussi bénéficier de cette prime au rôleur.

Appliquer la loi avec doigté, c'est une chose. Créer des inégalités de traitement, c'est dangereux.

Page 15

L'image du jour Fête rurale à San Bernardino à l'occasion de l'Assomption



KEYSTONE

Courrier des lecteurs

EERV Un peu dénigrant pour les collègues qui nous ont précédés!

A propos de l'interview d'Alain Martin intitulée «Comme employeur, l'Eglise est en apprentissage» (24 heures du 9 août 2016).

Je partage en bonne partie le regard de mon collègue Alain Martin, secrétaire de l'Association des pasteurs et des diacres vaudois, sur l'évolution du «métier» de pasteur, mais sa phrase empruntée à la sociologie me dérange: «Les pasteurs ne sont plus de simples agents régulateurs du religieux.» N'auraient-ils été que cela? Un peu dénigrant pour les collègues qui nous ont précédés! Cela laisse penser qu'ils se sont contentés de n'être que des «fonctionnaires du sacré». La plupart ont exercé leur «métier» ou leur ministère (c'est le même mot dérivé du latin *ministerium*) en pleine conformité à leur vocation, en ajustant leur pratique pastorale aux conditions de la société d'alors et ce n'était ni plus difficile ni plus facile! Ils ont droit à notre reconnaissance.

Comme eux et comme la plupart de mes collègues, je suis pasteur de paroisse, un généraliste, avec une quantité de tâches pour lesquelles je n'ai pas été ou peu formé pendant mes études. Pour être un «pasteur parfait», il ne suffit pas d'être un bon théologien. Il faudrait être aussi un bon orateur, un bon communicateur, un bon animateur, un bon organisateur, un bon pédagogue, un bon thérapeute, bref un homme-orchestre. Difficile d'être bon partout! Mais la fidélité à notre vocation, la confiance dans les forces qui nous sont données, la modestie, et un amour authentique et sans jugement pour tous nos frères et sœurs en humanité, ne serait-ce pas ce qui nous est demandé en priorité par le seul pasteur parfait, notre Seigneur et Maître

Jésus-Christ, dont nous ne sommes que les humbles collaborateurs!
Pierre-André Ammeter, pasteur vaudois proche de la retraite!, Lausanne

Energie Les anti-éoliens vont-ils démanteler la Suisse?

Des commentaires anti-éoliens fleurissent régulièrement dans les courriers de lecteurs. Dans la majorité des cas, ces derniers utilisent trois arguments pour démonter le développement d'une telle énergie:

«Les éoliennes provoquent des dégâts environnementaux ainsi qu'une pollution sonore.» Certes, chaque construction humaine a en effet un impact sur son environnement. Cela dit, les anti-éoliens veulent-ils interdire la construction de maisons? Après tout, elles ont un impact sur l'environnement

et ses habitants génèrent une pollution sonore certaine (ah, le doux vrombissement de la tondeuse).

«Les entreprises veulent installer des éoliennes car celles-ci sont grassement subventionnées et feront des profits énormes sur notre dos.» Alors oui, une société qui prend le risque de développer une activité comme la vente d'énergie renouvelable ne pourra pas le faire sans rentabilité. Cependant, les opposants devraient se veiller d'user de tels arguments alors que notre pays subventionne indirectement la consommation d'énergie fossile y compris la filière du nucléaire (dites merci à vos enfants pour prendre en charge les coûts du démantèlement des centrales).

Le troisième argument concerne la laideur des éoliennes qui fait ombrage à la virginité de nos beaux paysages. Si je peux comprendre que les opposants n'apprécient pas les belles silhouettes d'éoliennes, je me demande pourquoi ils ne se battent pas pour un démantèlement

complet des lignes électriques ainsi que des centrales à gaz ou nucléaires. Toutes ces constructions ont tout de même un impact négatif sur notre paysage.

Dans tous les cas, après des années de bagarre idéologique, j'attends avec impatience la jurisprudence qui nous permettra enfin de prendre le virage énergétique tant nécessaire à notre pays.

Michael Dupertuis, secrétaire général du Parti vert/libéral vaudois, Bex

Le même budget pour partisans et opposants?

A propos de l'article en ligne intitulé «La campagne pour les éoliennes commence à la Vallée» (24 heures du 10 août 2016).

Je trouve intéressant de relever que, dans la commune du Chenit, ce sont les deniers publics (les impôts) qui vont subventionner le comité pro-éolien «Eoljoux, oui, vraiment» avec un «modeste» budget. S'il est si modeste, pourquoi ne pas le communiquer? Mais, ce qui me choque, c'est que l'argent des contribuables est mis au service d'un seul comité, alors que, parmi ces mêmes contribuables, il en est qui ne sont pas pour ce projet de machines industrielles sur un endroit qui fait partie de l'Inventaire fédéral du paysage.

Je me demande donc si la Commune du Chenit va offrir aussi aux opposants un même budget «modeste» pour qu'ils puissent s'exprimer dans la rue, imprimer des autocollants, etc. Ce serait vraiment une action démocratique et non pas partisane, car, rappelons-le ici, les autorités communales sont au service de «toute» la population et pas seulement de ceux qui pensent comme elles.

Silvio Viotti, Vallorbe



Alain Martin, pasteur, secrétaire général de l'Association professionnelle des pasteurs et des diacres de l'EERV. PHILIPPE MAEDER

